

Image not found or type unknown



Chaudiere en panne ,qui paye?

Par **Esther57**, le **09/01/2009** à **18:08**

Suite à un problème de chaudière à gaz j'ai fait établir un devis par mon chauffagiste ,avec qui j'ai un contrat d'entretien annuel. Etant locataire j'ai adressé ce devis à mon propriétaire,qui me dit que ces frais sont à ma charge. Je voudrais donc savoir si effectivement ces pièces sont à remplacer par moi ou par le propriétaire.

Liste des pièces concernées:

- Sonde ionisation 61002802
- Débistat sanitaire 60081471
- Soupape de sécurité 601020933
- Disconnecteur 600664

Merci par avance de votre aide ,veuillez agréer mes cordiales salutations